

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **TECHMECA SA**, Ch. de Marcolet 45 bis, 1023 Cris-sier
2.

Déclaration de faillite: 03.03.2016
3.

Suspension de faillite: 25.08.2016
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.09.2016
5.

Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: exploitation d'un atelier mécanique, hydraulique, de serrurerie, d'usinage et de mécanique de précision; la construction, la maintenance, l'achat et la vente de machines et pièces mécaniques; la gestion, l'entretien et la rénovation d'immeubles, ainsi que tous travaux en rapport avec les immeubles (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de Lausanne

021 316 65 15

1014 Lausanne Adm cant

03026465